



Produits d'épicerie fine et gourmets

**TESTEZ VOTRE OFFRE
SUR LE MARCHÉ BELGE**



Chambre
de **Métiers**
et de l' **Artisanat**
NOUVELLE-AQUITAINE



À Bruxelles



17 octobre 2023



Plus d'infos :

www.artisanat-nouvelleaquitaine.fr



TESTEZ VOTRE OFFRE 2023

Belgique - Produits d'épicerie fine et gourmets

Vous êtes un.e artisan.e de bouche et vous proposez des produits d'épicerie fine - gourmets salés ? La CMA Nouvelle-Aquitaine vous propose de tester le potentiel de votre offre avec la CCI France Belgique !

La Belgique, 2^{ème} client de la France en produits gourmets

- Les produits français jouissent d'une très bonne image en Belgique. En 2021, la France a exporté 2,5 milliards d'euros de produits gourmets. Grâce à sa grande diversité culturelle, la Belgique constitue un marché test idéal pour les produits français.*



VOS OBJECTIFS

- Découvrir le marché de l'alimentaire en Belgique
- Faire représenter votre marque et vos produits auprès de professionnels belges du vin à la recherche de produits gourmets français (revendeurs/distributeurs, restaurateurs, épicerie fines et boutiques spécialisées etc.)



NOTRE PROGRAMME

- Échange avec vous pour comprendre votre savoir-faire et les caractéristiques de vos produits
- Prise de contact et représentation de vos produits auprès des entreprises belges
- Édition d'un flyer vous permettant d'accroître votre visibilité sur le marché belge
- Compte rendu détaillant les retours obtenus lors de la dégustation

Pour comprendre le potentiel du marché belge pour votre entreprise, un spécialiste de l'alimentaire en Belgique vous oriente, teste et évalue l'intérêt des entreprises belges pour vos produits.

Cette formule permet d'économiser du temps et de limiter les dépenses, notamment les frais de déplacement, pour une première approche flexible et rapide.



CONDITIONS TARIFAIRES

390€

Nets de taxe*

Coût réel de l'action sans prise en charge par la Région Nouvelle-Aquitaine : 780,00 €

***Sous condition d'éligibilité à l'aide régionale.**

Ne comprend pas :

- Le transport ou l'envoi des échantillons/marchandises.



5 PLACES DISPONIBLES

Date limite de candidature :
15 septembre 2023

Pour qui ?

Entreprises artisanales proposant des produits d'épicerie fine fabriqués en Nouvelle-Aquitaine.

Gamme salée : tartinables, crackers, conserverie, terrines, etc. appréciés avec le vin.



CONTACT

Florianne NORMANDIN

+33 (0)7 89 02 74 63

florianne.normandin@cma-nouvelleaquitaine.fr



Action financée par la Région Nouvelle-Aquitaine



* Source : Bidfood Eurostat Statbel, 2021

ENGAGEMENT DE PARTICIPATION 2023



ADMISSION

Seules les entreprises dont la candidature a été retenue par la CMA Nouvelle-Aquitaine (CMA NA) sont admises à participer au « Tast'in France - Découverte du marché belge ». Toutes les informations communiquées dans le dossier de candidature précédemment fournies sont certifiées exactes par le signataire pour le bon traitement de son inscription.



CONTRAT

La signature de ce bulletin d'inscription/bon de commande emporte adhésion aux Conditions générales de vente de la CMA NA. L'entreprise doit retourner à la CMA NA avant le 15 septembre 2023 le présent bulletin d'inscription complété et signé, accompagné du règlement.



MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement s'effectue par virement bancaire avec la mention : « Export – 2023 ».
Compte : CMAR NA - SIEGE 33
IBAN : FR76 1090 7000 0186 2210 7052 425
BIC : CCBPFRPPBDX
Sur demande, une facture acquittée vous sera transmise après versement du solde.



CONDITIONS TARIFAIRES

Cette opération est soutenue par la Région Nouvelle-Aquitaine selon les règles d'éligibilité établies pour les actions collectives à l'export telles que décrites dans le paragraphe ci-après. Les prix mentionnés sont indicatifs et établis sous réserve du soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'éligibilité de cette mission exploratoire à ces financements qui ne s'appliquent qu'à un participant par entreprise. Cette prestation export n'est pas soumise à la TVA.



FINANCEMENT ET RÈGLES D'ÉLIGIBILITÉ

La subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine est réservée aux entreprises néo-aquitaines, hors grand groupe et leurs filiales selon le règlement n°1407/2013 « de minimis » de la Commission européenne. Chaque bénéficiaire de la subvention devra s'assurer, avant de s'inscrire, que le montant total des aides perçues sur 3 exercices fiscaux ne dépasse pas 200 000 €. Votre entreprise est une TPE-PME (< 250 employés, CA < 50M€, bilan < 43M€).

Action financée par la Région Nouvelle-Aquitaine



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



DÉCLARATION

Je soussigné(e), Madame / Monsieur (Prénom NOM) : _____

Représentant(e) légal(e) de l'entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____



déclare avoir pris connaissance des conditions de participation proposées par la CMA NA et m'engage à les respecter sans réserve.



autorise la CMA NA, à procéder à la captation vidéo ou photo de mon image lors de la Mission. Les photos/vidéo pourront être exploitées et utilisées dans le cadre des actions de communication de la CMA NA auprès des différents publics.

Fait à _____

le ____ / ____ / 2023

Signature du Représentant légal
et cachet de l'entreprise



Chambre
de **Métiers**
et de l' **Artisanat**

NOUVELLE-AQUITAINE

Chambre de métiers et de l'artisanat de Région Nouvelle-Aquitaine

46 rue Général de Larminat
33000 Bordeaux Cédex
Tél. 05 57 22 57 22

www.artisanat-nouvelle-aquitaine.fr